



# Rapport d'évaluation des sites de plein air de la région touristique de Côte-Nord-Duplessis

*Dans le cadre de la structuration d'un circuit découverte de la  
Route des Baleines*

Octobre 2015

# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
Mise en contexte.....	4
Secteur Minganie.....	5
1. Plage de Pointe-aux-Anglais .....	5
2. Plage de la Rivière-Pentecôte.....	8
3. Plage Rochelois.....	10
4. Parc de la Taïga.....	10
5. Piste Girard à Vachon .....	11
6. Circuit patrimonial de Shelter Bay.....	12
7. Centre d'interprétation de Clarke city.....	14
8. Observatoire du lac Daigle .....	15
9. Chutes des Rapides.....	15
10. Plage du lac des Rapides.....	16
11. Secteur des plages.....	16
12. Pont de la rivière Moisie.....	18
13. Parc Holliday .....	18
14. Plage de Rivière au bouleau .....	18
Secteur Minganie.....	19
15. Chute Manitou.....	19
16. Tombolo de Sheldrake.....	19
17. Plage de la rivière Couture .....	19
18. Chutes de Rivière au Tonnerre .....	20
19. Tombolo de Rivière au Tonnerre.....	20

20.	Pointe à Robin .....	20
21.	Plage de Longue-Pointe de Mingan.....	20
22.	Belvédère de la Magpie .....	21
23.	Pont de la rivière Magpie .....	21
24.	Sentier de l'île à Ross.....	22
25.	Site des vieilles forges .....	22

## Mise en contexte

L'Association touristique régionale de la Côte-Nord souhaite structurer l'offre des activités de plein air sur le territoire nord-côtier en réalisant un circuit de découverte des sites de plein air entre Pointe-aux-Anglais (municipalité de Port-Cartier) et Blanc-Sablon, en passant par Canipiscau et Anticosti.

Dans ce cadre, l'OBV Duplessis a été mandaté afin d'évaluer, pour certains sites, l'état des infrastructures, l'accessibilité et la visibilité des sites, leur fréquentation et leur sécurité ainsi que la proximité d'autres attraits ou services touristiques.

Certains sites figurent dans le Guide Touristique de la Côte-Nord, d'autres non.

Les visites des sites ont été effectuées entre le 2 et le 28 septembre 2015 entre Pointe-aux-Anglais et Longue-Pointe de Mingan.

Ce rapport vient compléter les fiches d'évaluation et présente les recommandations de l'OBV Duplessis quant à la conservation du site dans le circuit sa mise en valeur et les améliorations possibles.

## Secteur Minganie

### 1. Plage de Pointe-aux-Anglais

La plage de Pointe-aux-Anglais s'étend sur environ 10 km, depuis le village de Pointe-aux-Anglais jusqu'à l'embouchure de la rivière Pentecôte.

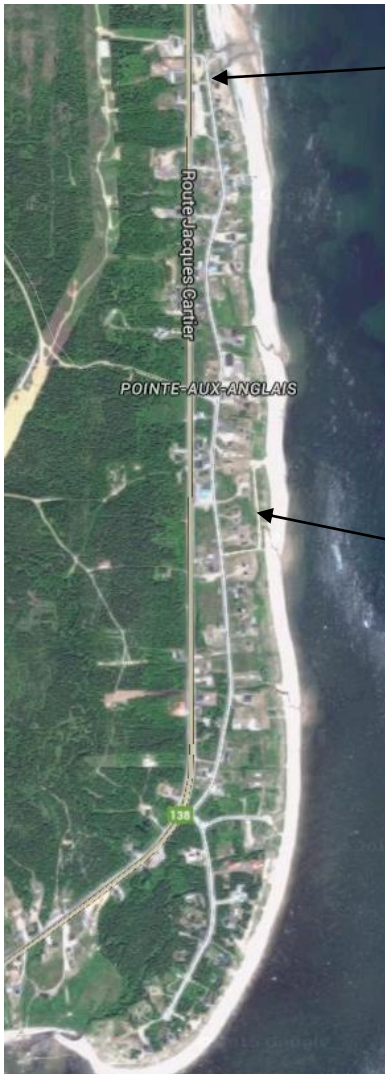
Aucune indication ne permet de savoir comment accéder à cette plage, visible depuis la 138.

Depuis le village de Pointe-aux-Anglais, deux accès à la plage ont été relevés :

- un accès depuis l'extrémité est du village, juste avant que la rue principale du village (la rue Monseigneur Labrie) ne rejoigne la 138. Aucun stationnement n'est présent. Un large chemin de sable mène à la plage (IMG\_9801). Une pancarte indique aux voitures de ne pas avancer plus loin dans le chemin car il y a un fort risque d'enlèvement (IMG\_9794). L'accès ne permet pas aux personnes à mobilité réduite d'atteindre la plage. Depuis cet accès, afin de se rendre sur la plage, il faut franchir un ruisseau (IMG\_9795). La plage est propre et semble être fréquentée par les VTTistes (nombreuses traces dans le sable) (IMG\_9796, IMG\_9797). La plage, au sable blanc et fin, est très longue et permet une vue panoramique (IMG\_9798, IMG\_9799, IMG\_9800).
- un accès depuis une route en terre battue (impasse) à partir de la rue Monseigneur Labrie (Point 024 : N 49.67600°, W 067.16678°, IMG\_9837, IMG\_9839). Cette route longe le bord de mer sur environ 200 m et présente un accès direct à la plage tous les 50 m (4 accès en tout, en sable, IMG\_9842, IMG\_9843). À l'exception de la fin du chemin (IMG\_9844, IMG\_9845, IMG\_9846), il est difficile de se stationner. Un foyer pour feu de camp (illicite) est présent sur la plage (IMG\_9840).

Un autre accès se situe à l'ouest du village (IMG\_9834). Néanmoins il ne donne pas sur la plage mais plutôt sur des rochers (IMG\_9835).





Accès à la plage  
 Point 019 du GPS :  
 N 49.68624°  
 W 067.16843°

Pas de stationnement possible. Une pancarte (« faite main ») indique aux voitures de ne pas descendre plus loin (sable mouvant).  
 Départ d'un petit sentier (pédestre et à vélos), pas d'accessibilité PMR.

Accès à la plage : route en terre battue depuis la rue Monseigneur Labrie  
 Point 024 du GPS :  
 N 49.67600°  
 W 067.16648°

Le sentier pédestre commence au 1<sup>er</sup> accès (point 019 du GPS) (IMG\_9802) et prend fin à l'une des entrées d'un camping, le camping rustique de Pointe-aux-Anglais (point 021 : N 49.69272°, W 067.16914°, IMG\_9824, IMG\_9825). Il est linéaire, composé de poussière de pierre (IMG\_9811) et d'une longueur d'environ 800 m (aller). Trois ponceaux en bon état sont localisés sur ce sentier (IMG\_9803, IMG\_9806, IMG\_9807, IMG\_9814). Un chemin dans le sable se trouve en parallèle de ce sentier (IMG\_9809, IMG\_9810). Au niveau de cette entrée de camping, il est possible d'accéder à la plage et de se stationner (environ 4 places). Il s'agit là du seul accès avec stationnement. La surface du sol est en poussière de pierre (IMG\_9829). Un abri avec table de pique-nique est présent (IMG\_9819) ainsi qu'une poubelle (IMG\_9820), le tout étant en bon état. Sur le sentier, on retrouve également deux clôtures près de la 138 (point 020 : N 49.69136°, W 067.16894° ; IMG\_9812, IMG\_9813).

La majorité du bord de mer jusqu'à l'embouchure de la rivière Pentecôte se compose ensuite de terrains privés (IMG\_9861). Il n'est donc pas possible d'accéder à la plage. Un accès est

cependant à noter (Point 029 : N 49.73067°, W 067.17303°, IMG\_9865, IMG\_9868 à IMG\_9872). Il s'agit du seul accès indiqué mais il n'y a pas de possibilité de stationnement à moins de le faire le long de la 138 (relativement dangereux) (IMG\_9867).

Même si la plage est visible sur des kilomètres depuis la 138, il existe très peu d'accès pour s'y rendre et lorsqu'il y en a, les possibilités de stationnement sont infimes, voire nulles.

En outre, le peu d'accès existant n'est généralement pas indiqué.

#### **RECOMMANDATIONS**

- Indiquer les accès aux plages (notamment depuis la 138).
- Aménager des stationnements.

## **2. Plage de la Rivière-Pentecôte**

En entrant dans le village de Rivière-Pentecôte depuis la 138 (), il n'y a pas d'indication pour se rendre sur le site. Une personne travaillant à la coopérative du village (marché d'alimentation) n'a pas su expliquer comment accéder à l'embouchure de la rivière et ne semblait pas savoir qu'il existait une plage à cet endroit.

En rentrant un peu plus dans le village, vers l'est, un belvédère aménagé permet d'avoir une très belle vue en hauteur de l'embouchure de la rivière (IMG\_9873, IMG\_9874, IMG\_9875, IMG\_9875). On peut y apercevoir la chapelle.

À proximité de la chapelle, un autre belvédère aménagé sur pilotis permet une autre vue sur l'embouchure (IMG\_9881, IMG\_9885, IMG\_9886, IMG\_9888). Deux tables, une poubelle ainsi qu'un panneau d'interprétation y sont présents (IMG9882 à IMG\_9884).

Bien qu'il n'y ait pas de stationnement défini, il est possible de se garer proche du belvédère (IMG\_9879, IMG\_9880, IMG\_9891). Un panneau indique l'accès à la plage et le sentier des pêcheurs (IMG\_9889).

Pour se rendre à la plage, il faut emprunter un chemin qui mène à la chapelle centenaire (IMG\_9892, IMG\_9893). De là, un panneau indique deux sentiers : le sentier patrimonial et le sentier des pêcheurs (IMG\_9894). Le début du sentier est peu tracé (IMG\_9895 à IMG\_9897) et le balisage est au sol (IMG\_9898). Environ 100 m après avoir passé la chapelle, un autre panneau indique à nouveau les deux sentiers dans des directions opposées (IMG\_9899), mais la plage n'est plus spécifiée. Le sentier des pêcheurs est d'une longueur d'environ 300 m, et se compose



de passerelles en bois (en bon état) et de terre/sable battu. Au bout du sentier, la plage est à nouveau indiquée (IMG\_9901).

La plage, étroite et de sable blanc, offre de beaux points de vue sur l'embouchure (IMG\_9905 à IMG\_9916). Elle est très propre, semble être peu fréquentée et ne dispose pas d'infrastructure type table ou poubelle.

Le sentier patrimonial n'a pas été parcouru au complet. Il est difficile de suivre ce sentier car il n'est pas assez balisé (on ne sait parfois plus où aller) et ne semble pas être entretenu, la végétation a repris le dessus (IMG\_9924, IMG\_9926, IMG\_9929).

À environ 400 m du belvédère, au bout de la rue de l'anse, se trouve un grand stationnement en terre/sable battu non délimité (IMG\_9940 et IMG\_9941). À l'entrée de la rue, un panneau signale notamment le sentier patrimonial (IMG\_9944).



Le site de la plage n'est pas du tout indiqué depuis le village. Sans le connaître, il est difficile de s'y rendre. Une fois rendu à la chapelle, les indications font encore défaut. La plage est indiquée au début et une fois sur le sentier, elle n'est plus signalée, seulement à la fin lorsqu'on y est arrivé. En outre, il serait nécessaire d'indiquer les distances des sentiers et leurs durées approximatives. Il est dangereux de s'aventurer dans un sentier sans savoir combien de temps cela durera pour le parcourir.

Enfin, le site au bout de la rue de l'anse est relié avec le site évalué. Le stationnement y est grand en comparaison avec celui proposé près de la chapelle. Il pourrait alors être mis en valeur et servir d'accès à la plage de Pentecôte.

#### RECOMMANDATIONS

- Indiquer le site de la plage Pentecôte (signaler sa présence), notamment depuis le site localisé au bout de la rue de l'anse.
- Préciser les durées et distances des différents sentiers.
- Définir les stationnements.

### 3. Plage Rochelois

La plage Rochelois est bordée par une promenade aménagée (IMG\_9947, IMG\_9955), accessible aux PMR et poussettes. Depuis la promenade, plusieurs accès directs à la plage sont empruntables (IMG\_9961, IMG\_9963). De nombreuses poubelles (dont la majorité dispose d'une partie recyclage) sont présentes sur le site.

Le parc Rochelois, jouxtant la promenade, dispose d'un abri avec une table et des jeux d'enfants (IMG\_9971, IMG\_9972, IMG\_9974).

À l'exception de la passerelle en bois de la promenade qui nécessiterait d'être peinte, il n'y a pas de travaux à envisager.

#### PAS DE RECOMMANDATIONS

### 4. Parc de la Taïga

Le parc de la Taïga (jardin indigène) offre un court sentier pédestre (boucle) permettant de nombreux points de vue sur la rivière aux Rochers et ses chutes.

On peut noter un manque d'indication générale sur le parc à son entrée (ce que l'on va pouvoir y observer, la durée ou distance du sentier, le balisage). Globalement, il n'y a qu'un sentier, néanmoins, à deux reprises, une autre possibilité se présente sans aucune indication (IMG\_0032, IMG\_0035).

Enfin, la surface du sol se compose en partie de terre et certains passages sont alors très boueux (IMG\_0037). L'aménagement de petites passerelles en planches de bois pourrait permettre leur franchissement plus aisément.

## RECOMMANDATIONS

- Indiquer la distance et la durée du sentier.
- Indiquer aussi une période où il est préférable de le parcourir.
- Installer des planches de bois pour franchir les passages boueux.

## 5. Piste Girard à Vachon

La piste Girard à Vachon est un sentier linéaire d'environ 11 km aller-retour localisé à l'entrée ouest de Port-Cartier (entrée A) (IMG\_0282). Ce sentier, proche de la 138 et donc des bruits de la route, n'offre aucun point de vue sur le fleuve pourtant proche. Le sentier est dans les bois et ne présente pas d'intérêt particulier (IMG\_0301, IMG\_0308). La fin du sentier donne sur la 138 (IMG\_0324, IMG\_0325). Il est traversé par de nombreux chemins pour véhicules motorisés (environ 13) (IMG\_0304, IMG\_0319) menant à des habitations privées. Un panneau annonce chaque kilomètre parcouru (IMG\_0296, IMG\_0315). Entre le kilomètre 3 et 4 (point 050 : N 50.01836°, W 066.90589°), le sentier se sépare en deux (IMG\_0309) et aucune indication n'est donnée sur celui à suivre. C'est finalement le sentier de droite qu'il faut emprunter.

Aucun panneau n'indique la présence de ce sentier depuis la 138. L'entrée A permet d'accéder à un stationnement d'environ 10 places. De là, trois accès sont présents : une route menant à des habitations privées (IMG\_0286), un sentier pédestre à gauche signalé par un panneau (IMG\_0284) et un sentier à droite non signalé (IMG\_0290). On pourrait penser que la piste Girard à Vachon est le sentier indiqué par un panneau, mais il s'agit en fait du sentier non signalé. Aucune indication sur la durée ou distance du sentier n'est donnée.

Au vu de l'absence d'indication de la présence de site, on peut supposer que seuls les gens du coin le connaissent et l'utilisent. En outre, il présente peu d'attraits. On peut donc se questionner sur l'intérêt de le faire figurer dans un guide touristique.

## RECOMMANDATIONS

- Réfléchir à l'intérêt de garder ce site dans le guide.
- Si oui :
  - Indiquer la présence du sentier (depuis la 138 et au niveau du stationnement) ainsi que la distance et la durée du sentier.
  - Recouvrir la buse.
  - Installer des planches de bois pour franchir les passages difficiles.

## 6. Circuit patrimonial de Shelter Bay

Le circuit patrimonial de Shelter Bay comprend 9 « sites d'intérêt ». D'une longueur d'environ 8 km, il peut se parcourir en voiture, en vélo ou encore à pieds. Une carte du circuit est disponible sur le site web de la ville de Port-Cartier. Néanmoins, cette carte est assez imprécise. Pour exemple, l'entrée de l'île Patterson n'est pas située en face du parc de l'entrée au parc de la Taïga, comme le suggère la carte.

### 1. Terre de promesse, terre d'avenir : l'histoire de Shelter Bay

**PAS DE RECOMMANDATIONS**

### 2. L'école Sacré-Cœur

**PAS DE RECOMMANDATIONS**

### 3. L'hôtel de ville

**PAS DE RECOMMANDATIONS**

### 4. Hommage aux bâtisseurs

Le panneau d'interprétation « Hommage aux bâtisseurs » (IMG\_0231) se trouve sur la promenade aménagée au bord de la rivière aux rochers (Promenade du P'tit Quai).

La promenade est indiquée (IMG\_0211) mais pour trouver le panneau d'interprétation, il faut se rendre jusqu'au bout de la promenade. Ainsi, l'intitulé du site, « Hommage aux bâtisseurs », pose question. Au premier abord, il est difficile de comprendre pourquoi

#### RECOMMANDATIONS

- Réfléchir à l'intérêt de garder ce site dans le circuit.
- Si oui, proposer des stationnements

#### 5. La maison des gérants

Aucun stationnement n'est possible dans la rue (IMG\_0168) et la maison est privée (IMG\_0172).

Le seul intérêt est la présence du panneau d'interprétation (IMG\_0169).

#### RECOMMANDATIONS

- Renommer le site dans le circuit « Promenade du p'tit quai ».

#### 6. Le barrage de la rivière aux rochers

Un stationnement non délimité d'environ 10 places se trouve à l'entrée du site (IMG\_0175). Un sentier formant une boucle (environ 10 minutes) permet une vue sur la rivière.

#### PAS DE RECOMMANDATIONS

#### 7. L'île Patterson

À l'entrée de l'île Patterson se trouvent un panneau d'interprétation (IMG\_0117), ainsi que deux bancs (IMG\_0114) depuis lesquels on a vue sur l'embouchure de la rivière aux rochers (IMG\_0115). Une route mène à un stationnement d'environ une dizaine de places (IMG\_0123). Au fond du stationnement, un petit accès permet de rejoindre la plage (point 040 : N 50.01842°, W 066.87072°) (IMG\_0148). La route se poursuit à droite (IMG\_0124) et débouche sur un abri contenant plusieurs panneaux d'interprétation (IMG\_0126 à IMG\_0129) (point 039 : N 50.02188°, W 066.87180°). À côté, un site a été aménagé au niveau de ce qui semble être d'anciens piliers de pont (IMG\_0132, IMG\_0134, IMG\_0139). D'autres piliers sont encore en place (IMG\_0143, IMG\_0145). Ce site offre une belle vue sur la rivière aux rochers et son embouchure, néanmoins les reliquats lui confèrent un aspect désaffecté.

À gauche du stationnement, une route se poursuit et conduit également à une impasse (IMG\_0163). De nombreux déchets sont à terre (IMG\_0164) et l'endroit présente très peu d'intérêt.

### RECOMMANDATIONS

- Réfléchir à l'intérêt de garder ce site dans le circuit.
- Si oui, embellir le site.

#### 8. L'île McCormick

Le café-théâtre Graffiti se localise sur l'île McCormick (IMG\_0106, IMG\_0093, IMG\_0094).

Un trottoir en planches de bois (IMG\_0107, IMG\_0112)

Un sentier permet de faire une partie du tour de l'île (IMG\_0070) en partant derrière le café-théâtre et en revenant au niveau du stationnement. Depuis ce sentier, plusieurs petits sentiers rejoignent directement le café (IMG\_0077, IMG\_0084) et d'autres mènent au bord de l'eau (IMG\_0074, IMG\_0076, IMG\_0079) mais aucun d'entre eux, pas même le sentier principal, n'est indiqué. La durée et la distance ne sont pas signalées.

Des terrains de volley-ball de plage sont également présents (IMG\_0089) ainsi qu'un cardio parc, à l'entrée de l'île (IMG\_0109, IMG\_0110).

### RECOMMANDATIONS

- Indiquer et baliser le sentier.
- Afficher sa durée et/ou distance.

#### 9. Le lady Era (parc des rochelais)

### PAS DE RECOMMANDATIONS

## 7. Centre d'interprétation de Clarke city

Le site du centre d'interprétation de Clarke city présente un centre d'accueil intérieur ouvert tous les jours de la fin juin à la fin août et un abri avec plusieurs panneaux d'interprétation (en anglais et en français) (IMG\_0367) qui retracent l'histoire de Clarke city.

Le stationnement, non délimité, permet d'accueillir environ 15 voitures.

## PAS DE RECOMMANDATIONS

### 8. Observatoire du lac Daigle

L'observatoire du lac Daigle, à environ 8 km du centre-ville de Sept-Îles, offre une vue panoramique sur la ville de Sept-Îles, le fleuve et ses îles. Sa présence n'est pas indiquée. Quelques déchets sont présents à terre (IMG\_0347, IMG\_0349).

#### RECOMMANDATIONS

- Mettre en place un panneau signalant la présence de l'observatoire.

### 9. Chutes des Rapides

Depuis la 138, un sentier non indiqué permet d'accéder à la rivière des Rapides, en aval de la chute (IMG\_0440, IMG\_0393). Il est possible de se stationner à l'entrée du chemin (2 à 3 places, IMG\_0394). Puis en parcourant environ 50 m, on peut apercevoir la rivière mais difficilement la chute (IMG\_0398). Plusieurs sentiers non indiqués et très fermés sont présents mais il est très difficile de les emprunter (IMG\_0402, IMG\_0404). Seul un sentier apparaît plus dégagé et même balisé (IMG\_0410). Il longe la rivière des Rapides à travers les bois (IMG\_0412, IMG\_0419, IMG\_0422) et comprend de nombreux passages difficiles (IMG\_0414, IMG\_0416, IMG\_0428, IMG\_0429).

#### RECOMMANDATIONS

- Mettre en valeur ce sentier :
  - indications depuis la 138
  - indications de l'entrée du sentier ainsi que sa durée et/ou distance
  - aménagements des passages difficiles

## 10. Plage du lac des Rapides

Il n'est pas possible d'accéder en voiture jusqu'au site hors saison (à partir de septembre). Une barrière empêche le passage (IMG\_0450). Un panneau à cet endroit indique les heures d'ouverture mais pas les jours ou mois (IMG\_0451).

Un sentier menant à un belvédère (environ 15 minutes) est accessible côté est de la plage. La présence de ce sentier n'est pas mentionnée ni sa durée et/ou distance.

### RECOMMANDATIONS

- Indiquer les périodes auxquelles on peut accéder au site.
- Indiquer le sentier : accès et durée/distance.

## 11. Secteur des plages

### *Plage Lévesque*

Un panneau signale cette plage depuis la 138 (IMG\_0675).

Trois accès à la plage ont été identifiés :

- point 063 : N 50.26474°, W 066.03432° : accès indiqué (IMG\_0677), stationnement possible le long de la route (IMG\_0678). Chemin de 50 m menant à la plage (IMG\_0679)
- point 065 : N 50.21247°, W 066.22069° : accès non indiqué, stationnement non délimité en poussière de pierre d'environ 20 places (IMG\_0688). Un sentier VTT rejoint la plage depuis le stationnement (IMG\_0690). Un autre sentier VTT part dans les bois (IMG\_0694).
- point 066 : N 50.21386°, W 066.24767° : accès non indiqué, pas vraiment de stationnement possible à l'exception d'une ou deux places au niveau de l'accès (IMG\_0697).

### *Plage Routhier*

La présence de la plage est indiquée depuis la 138 (IMG\_0702).

Un observatoire en descendant vers le secteur de la plage Routhier offre un point de vue sur la plage, le fleuve et les îles (IMG\_0703, IMG\_0706, IMG\_0708).



Deux accès à la plage sont identifiés :

- Point 068 : N 50.20922°, W 066.275231 : accès non indiqué, stationnement possible le long de la route
- Point 069 : N 50.20768°, W 066.28416°1 : accès non indiqué, stationnement possible le long de la route (IMG\_0721)

#### *Plage Ferguson*

La plage est signalée depuis la 138 (IMG\_0724).

Cinq accès à la plage identifiés :

- Point 071 : N 50.21180°, W 066.28416° : (IMG\_0727, IMG\_0730), stationnement le long de la rue
- Point 072 : N 50.20568°, W 066.29326° : accès indiqué (IMG\_0731), stationnement le long de la rue
- Point 073 : N 50.20551°, W 066.29670 : (IMG\_0738), stationnement le long de la rue
- Point 074 : N 50.20557°, W 066.29857° : accès indiqué (IMG\_0742), stationnement d'environ 10 places
- Point 075 : N 50.20596°, W 066.30415° accès indiqué (IMG\_0753), stationnement d'environ 40 places.

#### *Plage Monaghan*

La présence de la plage est indiquée depuis la 138 (IMG\_0782).

Deux accès à la plage identifiés :

- Point 76 : N 50.20470°, W 066.31109° : accès non indiqué, stationnement d'environ 3-4 places (IMG\_0763).
- Point 77 : N 50.20449°, W 066.31252° : accès indiqué (IMG\_0781), stationnement d'environ 3-4 places.

#### **RECOMMANDATIONS**

- Indiquer les accès aux plages.
- Aménager des stationnements ?

## 12. Pont de la rivière Moisie

L'accès à plage n'est pas indiqué. Il se situe au niveau de l'entrée du camping de la ZEC Moisie.

### RECOMMANDATIONS

- Indiquer l'accès à la plage.

## 13. Parc Holliday

Le parc Holliday est peu indiqué et l'accès aux sentiers est peu visible (IMG\_0783).

Deux sentiers peuvent être empruntés :

- une boucle de 4 km, balisée « manuellement » (IMG\_0789, IMG\_0795, IMG\_0804, IMG\_0810)
- un sentier linéaire de 500 m (1 km aller-retour), balisé « manuellement » également et parfois moins visible (IMG\_0826).

### RECOMMANDATIONS

- Indiquer l'entrée des sentiers.
- Utiliser un marquage plus permanent pour baliser les sentiers.

## 14. Plage de Rivière au bouleau

L'accès à la plage se fait depuis la 138 (IMG\_0592) et n'est pas indiqué. Quelques déchets sont à terre (SAM\_0594, SAM\_0596).

### RECOMMANDATIONS

- Indiquer l'entrée de la plage.
- Installer une poubelle.

## Secteur Minganie

### 15. Chute Manitou

Deux sentiers sont proposés au site de la chute Manitou, l'un à l'ouest de la rivière « les cascades » (SAM\_0509), et l'autre à l'est « la chute » (SAM\_0547).

Quelques passages très boueux peuvent être difficiles à franchir sur le sentier ouest (SAM\_0526, SAM\_0537) et sur le sentier est (SAM\_0554).

Au bout du sentier est où l'on a vue sur la chute Manitou, le passage est bancal et ainsi dangereux (SAM\_0589).

#### RECOMMANDATIONS

- Aménager les passages difficiles.

### 16. Tombolo de Sheldrake

Ce site n'est pas du tout indiqué. Pour y accéder, il faut passer soit par un chemin (SAM\_0331) qui, depuis la 138, mène au bout de la plage côté est (SAM\_0306) (accès difficile : SAM\_0305), soit par le cimetière (SAM\_0312). Dans les deux cas, les possibilités de stationnement sont faibles.

#### RECOMMANDATIONS

- Indiquer le site (la plage) et son (ses) accès.
- Aménager les accès.

### 17. Plage de la rivière Couture

L'accès au site n'est pas indiqué et peut être difficile à trouver. Ce site, pour la vue sur le fleuve et l'embouchure de la rivière Couture qu'il offre et pour ses paysages, mériterait d'être mis en avant.

#### RECOMMANDATIONS

- Mettre en valeur ce site d'intérêt.

## 18. Chutes de Rivière au Tonnerre

#### PAS DE RECOMMANDATIONS

## 19. Tombolo de Rivière au Tonnerre

#### PAS DE RECOMMANDATIONS

## 20. Pointe à Robin

Le site n'est pas signalé et ne comprend aucune infrastructure.

#### RECOMMANDATIONS

- Indiquer la présence du site.

## 21. Plage de Longue-Pointe de Mingan

Une promenade longeant la plage est aménagée sur environ 1,5 km.

Plusieurs accès permettent de rejoindre la promenade puis la plage depuis la rue du bord de la mer :

- Point 092 : N 50.28461°, W 064.33950°, début de la promenade à l'ouest (SDC10052, SDC10055), stationnement d'une trentaine de places, au niveau du site « Carrefour mer et culture », où se tient le festival des Papayas (SDC10062).
- Point 093 : N 50.26292°, W 64.14857°(SCD10063, SDC10069, SDC10070, SDC10072), stationnement le long de la rue.

- Point 094 : N 50.26518°, W 064.14435° (SDC10079, SDC10082) stationnement d'environ 10 places (SDC10083).
- Point 095 : N 50.26674°, W 064.14143° (SDC10084, SDC1005, SDC10086), stationnement d'environ 10 places (SDC10087).
- Point 096 : N 50.26770°, W 064.14067° (SDC10089, SAM\_0445, SAM\_0447), 2 stationnements, l'un d'une vingtaine de places environ (SDC10088), l'autre étant celui de la billetterie pour les excursions aux îles Mingan de la famille Loïselle.
- Point 097 : N 50.26860°, W 064.13889° : stationnement d'environ 3-4 places (SAM\_0450)
- Point 098 : N 50.26989°, W 064.13672° : (SAM\_0457, SAM\_0458, SAM\_0460), en face du restaurant/café/motel (SAM\_0456), stationnement le long de la rue
- Point 099 : N 50.27121°, W 064.13413° (SAM\_0461, SAM\_0462), stationnement le long de la rue et stationnement pour les excursions Vibert.

#### PAS DE RECOMMANDATIONS

## 22. Belvédère de la Magpie

Un sentier en boucle d'environ 30 minutes mène à un belvédère offrant une vue sur le fleuve et le village (SAM\_0402). Une partie du sentier longe le littoral (SAM\_0412, SAM\_0415), permettant notamment d'observer des cannelures glaciaires (SAM\_0418, SAM\_0420), et l'autre sillonne la forêt (SAM\_0434). Néanmoins le sentier n'est pas toujours bien tracé et il est parfois difficile de savoir où aller (SAM\_0410, SAM\_0428).

#### RECOMMANDATIONS

- Baliser de façon plus claire le sentier.

## 23. Pont de la rivière Magpie

Deux ponts franchissent la rivière Magpie, espacés d'environ 50 m (SDC10018, SDC10023). Entre ces deux ponts, il est possible de se stationner (environ 6 places, SDC10028). Depuis les ponts, on peut y observer la rivière et son embouchure, le fleuve ainsi que des stries et cannelures glaciaires sur les surfaces de roches polies bordant la rivière (SDC10020, SDC10021).

#### RECOMMANDATIONS

- Aménager le stationnement.

## 24. Sentier de l'île à Ross

La présence de ce sentier est indiquée (SAM\_0440, SDC10004). Le sentier est balisé mais parfois très fermé (SDC10005).

Une première partie du sentier part de la plage pour mener dans la forêt et longer un ruisseau et y revient (SDC10006, SDC10011). Cette section dure environ 10 minutes.

La seconde partie est linéaire et d'environ 3 km aller-retour. Elle traverse les bois et mène jusqu'à un belvédère (SDC10017). De là, il est possible de revenir par la plage.

#### RECOMMANDATIONS

- Dégager le sentier.
- Indiquer la durée et/ou distance du sentier.

## 25. Site des vieilles forges

À l'exception d'une plaque commémorative à l'effigie des activités passées, le site archéologique des anciennes forges de Moise n'est pas mis en valeur. Les quelques infrastructures présentes sur le site (escalier, gazébo) sont en mauvais état et ne permettent pas de rappeler qu'un village des forges se tenait là.

#### RECOMMANDATIONS

- Définir la vocation du site.
- Si la vocation historique du site est conservée, il faudrait promouvoir l'aspect archéologique du site (artéfacts en lien avec les forges, etc.).
- Des travaux de restauration sont nécessaires au niveau de l'infrastructure déjà sur place.